

PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE 25 AVRIL À 19H À L'HÔTEL DE VILLE DE TRACADIE-SHEILA

PRÉSENTS :

Eugène Basque, Saumarez	Henri-Pierre Duguay, Ste-Marie-St-Raphaël
Linus Robichaud, Val-Comeau	Yvon Godin, Bertrand
Denise Guignard, Paroisse de Ste-Cécile	André Gozzo, Paquetville
Vernon Losier, Rivière à la Truite	Yves Létourneau, Grande-Anse
Weldon McLaughlin, Pointe-à-Bouleau	Aldéoda Losier, Tracadie-Sheila
Alyre Ross, Paroisse de Paquetville	Oscar Roussel, Saint-Isidore
Johnny Stewart, Miscou	Wilfred Roussel, Le Goulet
Pius Lebouthillier, Saint-Simon	Georges Rhéal Savoie, Neguac
Mathieu Chayer, Saint-Léolin	Jason Godin, Maisonnette
Agnès Doiron, Bas-Caraquet	Anita Savoie Robichaud, Shippagan
Kevin J. Haché, Caraquet	Mélanie Thibodeau, Directrice générale
Réginald Paulin, Lamèque	

ABSENTS

Jacques Chiasson, Pigeon Hill
Odette Robichaud, Inkerman Centre
Nadine Robichaud, Inkerman Sud (Six-Roads)
Tilmon Mallet, Shippagan

ORDRE DU JOUR

RENCONTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA COMMISSION DE SERVICES RÉGIONAUX

RÉGION 4 (PÉNINSULE ACADIENNE)

19 h, 25 avril 2013

Hôtel de ville de Tracadie-Sheila

- 1) Présences
- 2) Déclaration de conflits d'intérêts
- 3) Adoption de l'ordre du jour
- 4) Adoption du procès-verbal du 13 mars 2013
- 5) Présentation
 - a) Présentation du projet de la collecte automatisée par M. Gary LeBlanc et M. Marcel Basque
- 6) Rapports des comités
 - a) Rapport du comité responsable de la révision du Règlement administratif procédural
 - b) Rapport de la directrice générale
- 7) Rapport sur les activités en matière de services en commun S/O
- 8) Appels d'offres S/O
- 9) Rapports annuels et ministériels (S/O)
- 10) Autres questions
- 11) Résolutions
 - a) Résolution permettant la CSR 4 (PA) d'obtenir les services d'Accès D - Affaires.
 - b) Responsable – Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée.
 - c) Modification du nom de la Commission.
 - d) Avis légal au sujet du Règlement administratif du comité de révision (huis clos)
- 12) Présentation publique des règlements administratifs S/O
- 13) Examen des règlements administratifs S/O
- 14) Levée de la réunion

1) Présences

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Wilfred Roussel préside l'assemblée et Mme Mélanie Thibodeau agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2) Déclaration de conflit d'intérêt

M. Eugène Basque informe les membres du Conseil d'administration que M. Marcel Basque, président de MSC Consultant, est son fils.

3) Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 13-CSR4-22 : Il est proposé par Mme Agnès Doiron et appuyé de M. Henri-Pierre Duguay, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Adoption du procès-verbal du 13 mars 2013

RÉSOLUTION 13-CSR4-23 : Il est proposé par M. Georges Savoie et appuyé de M. Henri-Pierre Duguay, que le procès-verbal du 13 mars 2013 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Réginald Paulin ainsi que M. Alyre Ross entrent dans la salle de réunion.

5) Présentations

b) Présentation du projet de la collecte automatisée par M. Gary LeBlanc et M. Marcel Basque

M. Gary Leblanc débute la présentation avec une mise en situation au sujet de la collecte sélective. Une copie de la présentation de M. LeBlanc est distribuée aux membres de la Commission accompagné d'un autre document présentant le projet. Ce dernier document apporte certains correctifs au montant prévu pour l'achat des camions automatisés.

M. Marcel Basque, président de MSC Consultants présente ensuite une série de diapositives PowerPoint afin de décrire le projet aux membres du conseil. Un petit vidéo est également présenté aux membres du conseil afin de démontrer une collecte réelle réalisée à l'aide de camion automatisée.

Plusieurs questions sont posées de la part des membres.

RÉSOLUTION 13-CSR4-24 : Il est proposé par M. Réginald Paulin et appuyé de M. André Gozzo que la question de la collecte sélective soit renvoyée à un comité permanent responsable d'étudier les dossiers du service de gestion des déchets solides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : Il est proposé par M. Mathieu Chayer et appuyé de M. Aldéoda Losier qu'une demande d'autorisation d'emprunter soit faite auprès de la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités en vue d'une dépense en capital de 3 160 000\$.

La directrice générale informe les membres du conseil qu'une telle résolution ne peut être ratifiée ce soir puisque qu'un délai de 45 jours doit être respecté entre l'avis écrit du vote et la tenue de celui-ci.

La résolution est finalement retirée avec le consentement unanime du conseil.

Afin d'alléger les discussions à la suite de la présentation du projet de la collecte automatisée, la résolution suivante est soumise :

RÉSOLUTION 13-CSR4-25 : Il est proposé par M. Réginald Paulin et appuyé de M. Henri-Pierre Duguay que l'assemblée siège maintenant en comité plénier sous la présidence de M. Yvon Godin.

Ont voté en faveur : M. Eugène Basque, M. Linus Robichaud, M. Vernon Losier, M. Alyre Ross, M. Pius Leboutillier, Mme Agnès Doiron, M. Kevin Haché, M. Réginald Paulin, M. Henri-Pierre Duguay, M. André Gozzo, M. Yves Létourneau, M. Aldéoda Losier, M. Oscar Roussel, M. Wilfred Roussel, M. Georges Savoie, M. Jason Godin et Mme Anita Savoie Robichaud.

Ont voté contre : M. Yvon Godin, M. Johnny Stewart, Mme Denise Guignard, M. Mathieu Chayer et M. Weldon McLaughlin

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Pour : 17

Contre : 5

Les membres du conseil d'administration reviennent en assemblée ordinaire.

La proposition suivante découle des discussions traitées en comité plénier :

RÉSOLUTION 13-CSR4-26 : Il est proposé par Mme Agnès Doiron et appuyé de M. Jason Godin qu'un comité permanent relatif aux services de gestion de déchets solides soient créé.

Le conseil nomme les personnes suivantes pour siéger sur ce comité permanent : M. Georges Rhéal Savoie, M. Aldéoda Losier, M. Réginald Paulin, Mme Denise Guignard et M. Vernon Losier.

6. Rapport des comités

a) Rapport du comité responsable de la révision du Règlement administratif procédural

Le président du comité responsable de la révision du Règlement administratif procédural, M. Yvon Godin, informe les membres que le comité a finalisé son travail de révision et que le Règlement administratif procédural est prêt à être soumis au conseil. Les membres du comité sont invités à consulter les modifications proposées et à en soumettre d'autres s'ils le désirent. Le comité se rencontrera une dernière fois afin d'analyser ces nouvelles modifications.

Le président mentionne que le comité s'est également penché sur le dossier de la localisation du siège social de la Commission de services régionaux. Les travaux d'analyse ont permis au comité de recommander à la Commission le regroupement des employés au même endroit, sauf ceux qui travaillent au Centre de transbordement de Tracadie Sheila. Le comité remettra sous peu les rapports de réunion.

RÉSOLUTION 13-CSR4-27 : Il est proposé par M. Yvon Godin et appuyé de M. Mathieu Chayer que tous les employés actuels du service d'aménagement du territoire, de l'administration générale et le directeur du service de gestion des déchets solides soient relocalisés à un seul même endroit. Cette relocalisation ne s'appliquerait pas aux autres employés du service de gestions des déchets solides étant donné que ces derniers doivent obligatoirement effectuer leurs opérations au Centre de transbordement à Tracadie-Sheila.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Rapport de la directrice générale

La directrice générale présente le travail effectué en suivi avec les résolutions prises par le conseil d'administration.

Elle informe les membres du conseil que le comité responsable d'analyser la formule de répartition des coûts de la collecte des déchets solides ne s'est toujours pas rencontré mais des discussions ont été entamées avec le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux afin de recevoir, à ce sujet, des éclaircissements au niveau de la Loi.

Elle mentionne également qu'une lettre a été rédigée au sujet de la demande de rencontre avec le ministre de la sécurité publique et il ne reste que la signature du maire avant d'être envoyée.

En ce qui a trait de l'étude du siège social, la directrice générale informe que le comité a étudié le dossier et celui-ci remettra ces recommandations sous peu.

La réponse à une demande de rencontre se fait toujours attendre de la part de la Défense Nationale au sujet de l'ancien champ de tir de Tracadie. La directrice générale continue de travailler sur le dossier.

6) Rapport sur les activités en matière de services communs

Aucun point n'est discuté à cet item.

7) Appels d'offres

Aucun point n'est discuté à cet item.

8) Rapport annuels et ministériels (S/O)

Aucun point n'est discuté à cet item.

9) Autres questions

10) Résolutions

a) Résolution permettant la CSR 4 (PA) d'obtenir les services d'Accès D - Affaires.

RÉSOLUTION 13-CSR4-28: Il est proposé par M. André Gozzo et appuyé de Mme Agnès Doiron que la Commission de services régionaux 4 (Péninsule acadienne) obtienne le service d'Accès D Affaires auprès des Caisses populaires acadiennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Responsable – Loi sur le droit à l’information et la protection de la vie privée

La directrice générale informe les membres du conseil d’administration que les commissions de services régionaux sont soumises, depuis le 1^{er} avril dernier, à la Loi sur le droit à l’information et la protection de la vie privée. Un responsable de l’organisme doit être nommé afin de prendre en charge cette responsabilité.

RÉSOLUTION 13-CSR4-29 : Il est proposé par Mme Denise Guignard et appuyé de M. Henri-Pierre Duguay que le président soit la personne désigné à titre de responsable de l’organisme public que constitue la Commission de service régionaux 4, conformément à la loi sur le droit à l’information et la protection de la vie privée du gouvernement du Nouveau-Brunswick et il est également résolu que la Commission de service régionaux 4 reconnaisse que le président peut, en tant que responsable de l’organisme public, déléguer par écrit à un membre du personnel, une obligation lui étant imposée en application de la loi ou un pouvoir que cette dernière lui confère, à l’exception du pouvoir de déléguer, en plus de pouvoir imposer des conditions qu’elle juge appropriées conformément à la loi.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

c) Modification du nom de la Commission

Le comité est informé de l’intention de plusieurs commissions de services régionaux d’enlever, dans leur nom, le numéro qui sert à identifier la région.

RÉSOLUTION 13-CSR4-30: Il est proposé par M. Kevin Haché et appuyé de M. Eugène Basque que le nom légal de la Commission de services régionaux 4 soit modifié et que Commission de services régionaux Péninsule acadienne soit le nouveau nom retenu pour désigner la corporation.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

d) Avis légal au sujet du Règlement administratif du comité de révision (huis clos)

En vertu de l’article 13(3) de la Loi sur la Prestation de services régionaux et de l’article 10.2(4) f) de la Loi sur les municipalités, le public est exclu de la réunion.

Après discussion, le président invite à nouveau les gens à entrer dans la salle de réunion

11) Présentation publique des règlements administratifs

Aucun point n'est discuté à cet item.

12) Examen des règlements administratifs

Aucun point n'est discuté à cet item.

13) Levée de la réunion

RÉSOLUTION 13-CSR4-31 : Il est proposé par Mme Agnès Doiron que la réunion soit levée à 20h43.

Wilfred Roussel, président

Mélanie Thibodeau, secrétaire